Commission des solidarités



4124 - Prévention et dépistage

Répartition de l'enveloppe de fonctionnement en faveur d'actions dans le domaine médico-social - Acomptes 2013

Rapport n° CP/2013/349

Service gestionnaire:

Service des actions de prévention sanitaire

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer le versement d'un acompte pour les associations pour lesquelles le Conseil Général du Bas-Rhin, a alloué en 2012, une subvention de plus de 23 000 €.

J'ai l'honneur de vous soumettre diverses demandes d'acomptes de subventions de fonctionnement en faveur des associations figurant dans le tableau ci-dessous. Ces demandes ont fait l'objet d'un avis favorable de la Commission des solidarités lors de sa réunion du 18 avril 2013.

L'instruction des dossiers de subvention et la décision d'attribution aux associations interviennent tardivement au regard des activités que les associations sont amenées à effectuer dès le début de l'année.

Aussi, afin de faciliter la réalisation de leurs actions et permettre une bonne gestion de leur trésorerie, il vous est proposé d'accorder un acompte représentant 50% de la somme attribuée en 2012, aux associations pour lesquelles le montant alloué en 2012 était supérieur à 23 000,00€.

Cet acompte n'est versé qu'aux associations qui ont demandé le retrait d'un dossier au titre de l'exercice 2013.

Nom de l'association	Enveloppe	Montant de la subvention versée en 2012	Acompte 2013 (50% du montant de la subvention versée en 2012)
ADECA Alsace - ASSOCIATION POUR LE DEPISTAGE ORGANISE DU CANCER COLORECTAL EN ALSACE	15225-PREV001	130 000,00 €	65 000,00 €
EVE - ASSOCIATION POUR LE DEPISTAGE DES CANCERS DU COL DE L'UTERUS	15225-PREV001	102 857,00 €	51 428,50 €
ADEMAS - ASSOCIATION POUR LE DEPISTAGE DES MALADIES DU SEIN	15225-PREV001	213 500,00 €	106 750,00 €
LA LIGUE CONTRE LE CANCER	15225-PREV001	23 500,00 €	11 750,00 €
ITHAQUE	15227- MESOCASSO	42 000,00 €	21 000,00 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, approuve les dispositions du présent rapport relatives au versement aux associations d'un acompte de 50% des sommes allouées en 2012, acomptes d'un montant total de 255 928 €, pour un montant total de 511 857 € versés en 2012.

Elle autorise par ailleurs le Président du Conseil Général à signer les conventions s'y rapportant.

Strasbourg, le 22/04/13

Pour le Président Le Premier Vice-Président,

André KLEIN-MOSSER